

Il rendroit par son bail 735 liv. de ferme je comptay avec lui et il se trouva redevable de 873 liv. qu'il voulait me donner comptant en or, mais je ne voulus pas m'exposer sur les chemins seul avec cet argent et je le lui laissay pour me l'envoyer, ce qu'il a fait depuis en deux ou trois lettres de change qu'il a trouvé pour paris.

Nous parlâmes ensuite de renouveler le bail dont il n'avoit plus qu'une année a jouir, j'en voulois avoir 900 liv. par an au lieu de 735 liv. qu'il payoit auparavant. Nous convînmes à 850 liv. pour sept ans. Je le chargeay seulement de faire tous les ans planter six ou sept noiers dans les terres du Prieuré, Car c'en est le pays. C'est un homme qui a du soin, et qui prend bien soin de la terre.

Il me demanda une grace que je lui promis qui est que comme le terrain de sa maison confine la notre le long de l'Eglise qui est enfermée dans l'enceinte du Prieuré, Il auroit besoin d'un terrain d'environ Vingt Cinq ou trente pieds de long sur dix ou douze de larges dans un recoin que fait notre jardin, qui est entierement inutile et inutile parceque Lombre du clocher et de l'Eglise le couvre entierement, et cela n'est nullement incommodé a l'Eglise et ne nous nuit nullement, il offre d'en faire telle rente qu'on voudra mais il voudroit une concession de vous mesmes. Je vous prie de me l'envoyer par deux Voyes.

C'est un consentement que vous me donnez comme possesseurs du Prieuré de Parçay a cause de L'union faite du d. prieuré par Messrs Michel Amelot Archevesque de Tours le 6e 8bre 1674, d'aliener un terrain de 30 ou 40 pieds ou mesme 50 pieds (Car je ne m'en souviens pas précisément et de 12 ou 15 pieds de large scis dans le jardin du prieuré dans un recoin le long de la maison de M. Pallu a l'ombre du clocher aux clauses et conditions que je jugeray raisonnables, Il en auroit besoin pour bastir un four, et faire un autre petit bastiment cela ne peut faire que du profit, et on lui fera un grand plaisir,

C'est un malheur que nous n'ayons non plus aucuns titres de ce prieuré, et on ne possède le bien que par une jouissance continuée j'ay cherché a Tours et a Paris chez les parens de deux ou trois des derniers Prieurs, s'il n'y avoit point chez eux des papiers de ce Prieuré, un deux m'a donné ces papiers et memoires des alienations du bien faites autrefois, mais je n'ay trouvé aucun titre. Le Seigneur de la paroisse prétend que ce prieuré relève de lui, que nous lui devons quelque reconnaissance et le droit de mutation a chaque Seigneur. Il nous menace de nous attaquer, quand il le fera nous nous deffendrons en lui demandant en Vertu de quoy il demande ces droits, et si nous les devons il faudra bien s'y assujettir, Il seroit nécessaire pour ce prieuré de faire aussy publier un monitoire pour rechercher les titres, et de faire ensuite faire un mesurage nouveau des terres labourables du Prieuré, des terres Sujettes a la dixme, les interessez deuem' appelez ce seroit une depense de peu de consequence pour ce benefice qui serviroit du moins a conserver ce qu'on possède, je suppose que dans ces meschantes annees le Prieuré rendra toujours cinq a six cens livres tous frais faits et sept cens livres en temps de paix, Il merite d'estre entretenu, et d'en prendre soin.

Il y a a L'Isle bouchard un autre petit prieuré qui nous est uny, et dont nous ne jouissons pas encore qui n'est guere de plus de 60 ou 70 liv. de rente. C'est M. L'abbé des fontaines que Mgr. L'ancien connoist qui en est titulaire, et c'est un honneur comment je l'ay decouvert. Il m'a promis de ne le point resigner a d'autres, et de nous le laisser apres sa mort. Il s'en defferoit dit-il, en notre faveur. Si ce n'est qu'il a conservé ce seul benefice pour lui servir de titre clérical, il est prest de mourir, et je compte que nous ne tarderons pas a entrer en possession de ce petit benefice qu'on appelle Le Prieuré de St. Ambroise il sera bon de l'affermier avec Parçay, et de n'en faire qu'un.

Je m'en retourney de Parçay par Tours a Paris, et j'eus la consolation d'y rendre pour tout notre seminaire et toutes nos missions mes devoirs au glorieux St. Martin a son tombeau ou je dis la Messe. M. l'abbé Galliezon grand chantre de St. Martin m'y fit beaucoup d'amitié, quoyquil fust alors dans une grande consternation causée par la mort de cinq ou six chanoines des bonnes testes de leur chapitre arrivée depuis quelques jours dont deux mesmes moururent lorsque j'estois avec lui et par la maladie de quatre ou cinq autres dont son oncle qui est un des doyens de ce chapitre